

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« rendue publique »,

les mots :

« publiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.